

Formation linguistique de l'OFII dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR)



Le Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) a pris le relais du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) le 1^{er} juillet 2016, puis a été rénové au 1^{er} mars 2019.

Sur l'ensemble de notre région Auvergne-Rhône-Alpes (qui compose le lot 1) et jusqu'à juin 2025, c'est l'organisme de formation IFRA est mandataire sur les marchés « positionnement linguistique » et « formation linguistique », en groupement avec 9 autres organismes de formation déployés sur le territoire régional.

De nouveaux marchés prendront la suite de ceux-ci, sous une autre manière, à compter du 01/07/2025.

Zoom sur le Contrat d'Intégration Républicaine (CIR)



Si une personne est convoquée par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration – OFII, pour signer un CIR, alors la signature de ce contrat lui sera obligatoire, et les engagements qu'il implique devront être respectés, au risque de compromettre la remise du titre de séjour pluriannuel.

Le CIR est conclu pour une durée de 12 mois et peut, dans certains cas, être prolongé d'un an. Il repose sur un engagement réciproque entre le primo-arrivant obtenant un titre de séjour et l'État, qui assure le financement de :

- 4 journées de Formation Civique obligatoires (Portrait de France, Santé, Emploi/formation, Parentalité, Logement)
- 1 parcours de formation linguistique si le niveau évalué au moment de la signature du CIR est inférieur au A1 (jusqu'en juin 2025).
A partir de juillet 2025, ce sera le niveau A2 qui sera estimé.

⇒ [En savoir plus sur le Contrat d'Intégration Républicaine \(CIR\)](#)

Rappel des publics concernés par la signature du CIR :

- **Sont concernés par la signature du CIR** tous les étrangers primo-arrivants de plus de 16 ans, en situation régulière et ayant vocation à résider durablement sur le territoire français :
 - o Bénéficiaires du regroupement familial
 - o Conjoints de français
 - o Parents d'enfants français
 - o Salariés/auto-entrepreneurs
 - o Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI) et membres de leur famille
 - o Liens Privés et Familiaux (LPF), Considération humanitaire
- **Ne sont pas éligibles au CIR** les personnes pour lesquelles le séjour est considéré comme temporaire :
 - o Demandeurs d'asile
 - o Détenteurs d'une carte de séjour temporaire Vie Privée et Familiale (VPF) délivrée pour des motifs de santé
 - o Étudiants, Visiteurs, travailleurs temporaires
 - o Ni les personnes liées par leur nationalité ou leur titre de séjour à un pays membre de l'Union Européenne :
 - Ressortissants de l'Union Européenne, de l'EEE et de la Suisse, et leurs conjoints
 - Personnes de nationalité extra-européenne mais possédant un titre de séjour de l'un des États membres de l'UE (ex. personne de nationalité marocaine, mais avec un titre de séjour italien)
- **La signature du CIR est réalisée sur l'une des plateformes d'accueil de l'OFII, en fonction du département d'habitation :**

Direction territoriale de l'OFII à Lyon
 Pour les signataires de :
 Ain, Ardèche, Loire, Rhône
 7 rue Quivogne, 69002 Lyon
 ☎ 04 72 77 15 40

Directions territoriales de l'OFII à Grenoble ou Annecy
 Pour les signataires de :
 Drôme, Isère, Savoie, Haute-Savoie
 76 rue des Alliés, 38100 Grenoble
 ou 13 rue de Rumilly, 74000 Annecy
 ☎ 04 76 40 95 45 / 04 50 51 14 72

Direction territoriale de l'OFII à Clermont-Ferrand
 Pour les signataires de :
 Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme
 1 rue d'Assas
 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1
 ☎ 04 73 98 61 34

Zoom sur le positionnement linguistique dès la plateforme d'accueil de l'OFII

Les signataires d'un Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) bénéficient d'une évaluation de leur niveau de maîtrise du français oral et écrit lors de la signature du CIR, en plateforme d'accueil.



JUSQU'EN JUIN 2025	A PARTIR DE JUILLET 2025
<p>Si le niveau est évalué comme inférieur au niveau A1 :</p> <p>⇒ Prescription d'une formation linguistique permettant de viser le niveau A1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Durées de 100 à 600 heures selon les profils des signataires et leur proximité avec le niveau A1 ○ Constitution de groupes de niveau et de profil d'apprentissage les plus homogènes possibles 	<p>Si le niveau est évalué comme inférieur au niveau A2 :</p> <p>⇒ Prescription d'une formation linguistique permettant de viser le niveau A2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Parcours de 600 heures en présentiel, si le signataire n'a pas ou peu été scolarisé dans sa langue maternelle et est également débutant à l'oral ; ○ Parcours en ligne sur application / site internet pour les personnes scolarisées de façon significative dans leur pays d'origine : accès valable 1 an à la plateforme.

⇒ **L'intégralité du parcours CIR doit être PRIORITAIRE et réalisé dans les 12 mois suivant la signature du CIR, pour permettre à la personne d'obtenir un TITRE PLURIANNUEL (2 à 4 ans).**

Objectifs et contenus généraux de la formation

- Apprendre le français en vue d'accéder à l'autonomie, par la découverte et l'appropriation de l'environnement social et des règles de vie en France
- Viser le niveau A1 (jusqu'en juin 2025) puis A2 (à partir de juillet 2025) du Cadre Européen Commun de Références pour les Langues (CECRL) pour accéder à un titre pluriannuel (2 ou 4 ans)
- Apprendre les usages et les valeurs de la République Française
- 3 grands axes thématiques abordés : Vie publique, Vie pratique, Vie professionnelle
- Supports variés et proches de l'environnement quotidien des personnes

Spécificités

- Modalités d'inscription : uniquement sur prescription interne de l'OFII, au moment de la signature du CIR
- Apprenant non-rémunéré
- Suites de parcours possibles :
 - Ouvrir l'École aux Parents pour la réussite des Enfants (OEPRE) pour la citoyenneté et liens avec l'école
 - Actions sociolinguistiques (ASL) pour être plus autonome dans la vie quotidienne
 - Actions de Formations FLE de France Travail : parcours DELF, parcours FLE métiers, ou FLE technique
 - Actions linguistiques d'insertion professionnelle (voir sur la cartographie Parlera.fr)

Cette fiche descriptive sera amenée à être mise à jour à partir de juillet 2025 avec le détail du fonctionnement de l'offre de l'OFII.